Envoyé en préfecture le 23/04/2018
Reçu en préfecture le 23/04/2018
Affiché le
ID : 056-200042174-20180417-DEL_2018123-DE

LORIENT AGGLOMÉRATION

Objet de la délibération
COMMUNE DE PONT-SCORFF - APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du
17 avril 2018

Suite à la convocation du 9 avril 2018, la séance est ouverte à 17h00 à la Maison de l'Agglomération, Salle du Conseil, sous la présidence de M. Norbert METAIRIE, Président de Lorient Agglomération.

Etaient présents :
Roger Thomazo, Pascal Le Doussal, Gérard Falquerho, Alain Nicolazo, Dominique Le Vouédec, Michel Dagorne, Dominique Yvon, Jo Daniel, Françoise Ballester, Robert Henault, André Hartereau, Marie-Françoise Cérez, Jean-Louis Le Masle, Armelle Nicolas, Jean-Marc Léauté, Thérèse Thiéry, Olivier Le Maur, Myrianne Coché, Alain L'Hénoret, Joël Izar, Patricia Kerjouan, François Le Louer, Serge Gagneux, Victor Tonnerre, Brigitte Melin, Nathalie Le Magueresse, Marie-Christine Baro, Olivier Le Lamer, Emmanuelle Williamson, Marie-Christine Détraz, Jean-Paul Aucher, Karine Rigole, Jean-Paul Solaro, Gaël Le Saout, Yann Syz, Nadyne Duriez, Tristan Douard, Fabrice Loher, Maria Colas, Jean Le Bot, Noëlle Piriou, Delphine Alexandre, Ronan Loas, Téaki Dupont, Loïc Tonnerre, Isabelle Le Riblair, Dominique Quintin, Daniel Le Lorrec, Gwenn Le Nay, Daniel Martin, Marc Boutruche, Céline Olivier, Marc Cozilis, Gisèle Guilbart, Jean-Michel Bonhomme.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Pascale Le Oué donne pouvoir à Gérard Falquerho
Frédéric Toussaint donne pouvoir à André Hartereau
Serge Gerbaud donne pouvoir à Delphine Alexandre
Morgane Hémon donne pouvoir à Myrianne Coché
Pascal Flégeau donne pouvoir à Alain L'Hénoret
Agathe Le Gallic donne pouvoir à Karine Rigole

Absents excusés :
Jean-Michel Jacques
Pierrik Nevannen

Arrivée de Laurent Tonnerre au cours de l'examen de la question n°9
Départ de Gaël Le Saout au cours de l'examen de la question n°13 (pouvoir donné à Marie-Christine Baro)
Arrivée de Serge Gerbaud au cours de l'examen de la question n°16
Arrivées de Caroline Balssa et de Morgane Hémon au cours de l'examen de la question n°17
Départs de Jean-Paul Solaro (pouvoir donné à Nadyne Duriez) et de Jean Le Bot (pouvoir donné à Ronan Loas) au cours de l'examen de la question n°25
Départ de Victor Tonnerre au cours de l'examen de la question n°28
Départ de Brigitte Melin au cours de l'examen de la question n°29

Myrianne Coché et Céline Olivier sont désignées secrétaires de séance.

Envoyé en préfecture le 23/04/2018
Reçu en préfecture le 23/04/2018
Affiché le
ID : 056-200042174-20180417-DEL_2018123-DE

Pôle Ingénierie et Gestion Techniques / DEA

COMMUNE DE PONT SCORFF - APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Les communes ou leurs établissements publics de coopération intercommunale doivent définir, après étude préalable, un zonage d'assainissement qui doit délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif. Le zonage d'assainissement définit le mode d'assainissement le mieux adapté à chaque zone. Il est soumis à enquête publique avant d'être approuvé par la collectivité. Les prescriptions résultant du zonage sont intégrées dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) lorsque ce dernier existe ou qu'il est en cours d'instruction.

La commune de Pont-Scorff ayant lancé la révision de son Plan Local d'Urbanisme, il convient de mettre en cohérence les deux documents et de réviser le zonage d'assainissement des eaux usées en prenant en compte les évolutions de l'urbanisation à venir sur le territoire de la commune.

Le projet de zonage d'assainissement, approuvé en conseil communautaire le 11 octobre 2016, a fait l'objet d'une enquête publique du vendredi 15 décembre 2017 au vendredi 19 janvier 2018 inclus.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
Vu le décret n°2006-503 du 2 mai 2006 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L.2224-8 et suivants, D.2224-5-1, R.2224-6 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement,
Vu les conclusions du commissaire enquêteur du 15 février 2018 qui émet un avis favorable sans réserve au projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Pont-Scorff,
Considérant que le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de Pont-Scorff, tel qu'il est présenté au conseil communautaire, est conforme au projet de plan local d'urbanisme de la commune, et est prêt à être approuvé,
Vu l'avis de la Commission de la préservation et de la gestion durable des ressources,
Vu l'avis du Bureau,

Article 1 : **APPROUVE** le plan de zonage de l'assainissement pour la commune de Pont-Scorff tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 2 : **MANDATE** M. Le Président ou M. Le Vice-Président délégué pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Norbert MÉTAIRIE

Envoyé en préfecture le 23/04/2018
Reçu en préfecture le 23/04/2018
Affiché le
ID : 056-200042174-20180417-DEL_2018123-DE

Zonage d'assainissement des eaux usées
Commune de Pont-Scorff

Annexe à la délibération du 17 avril 2018

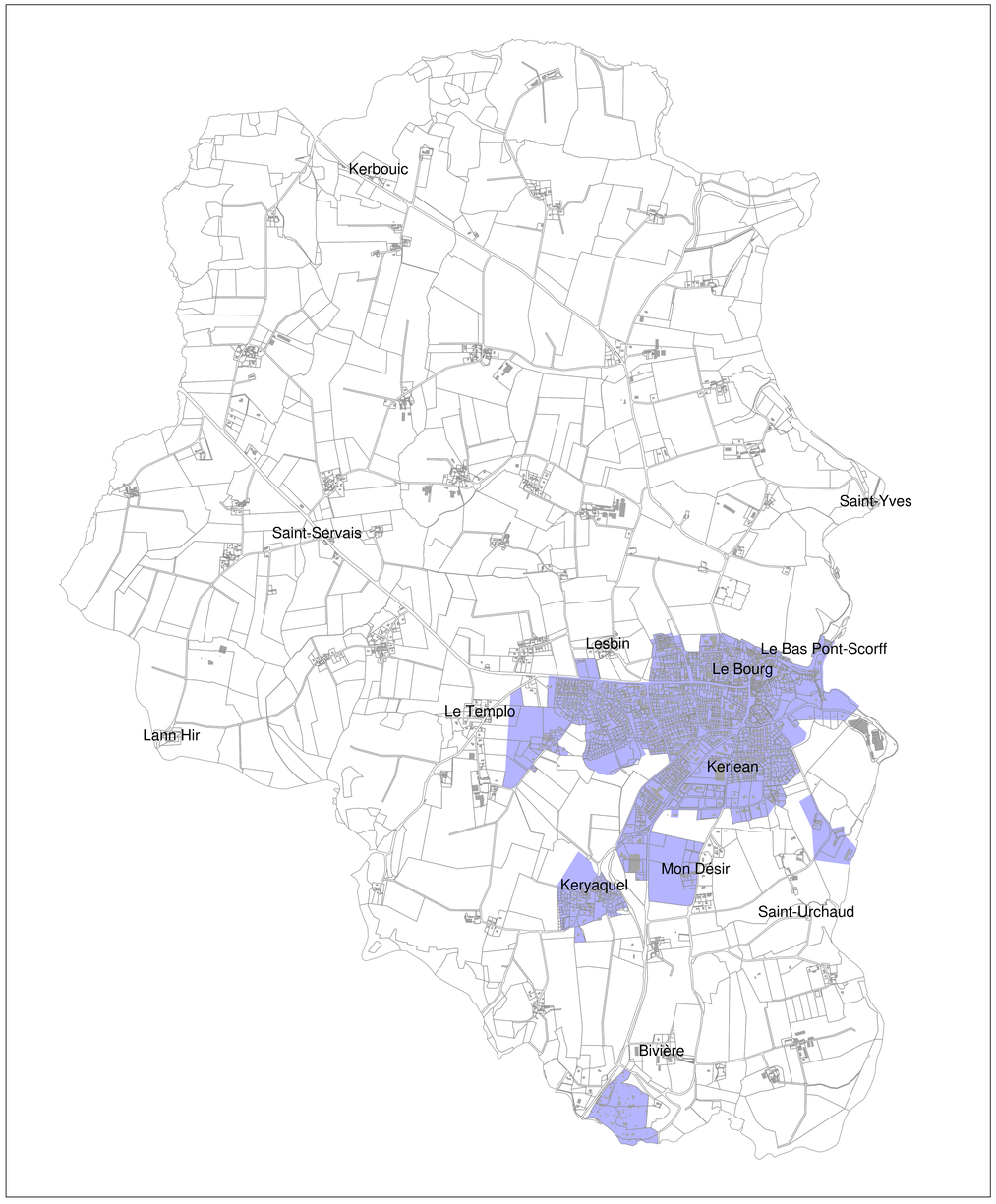

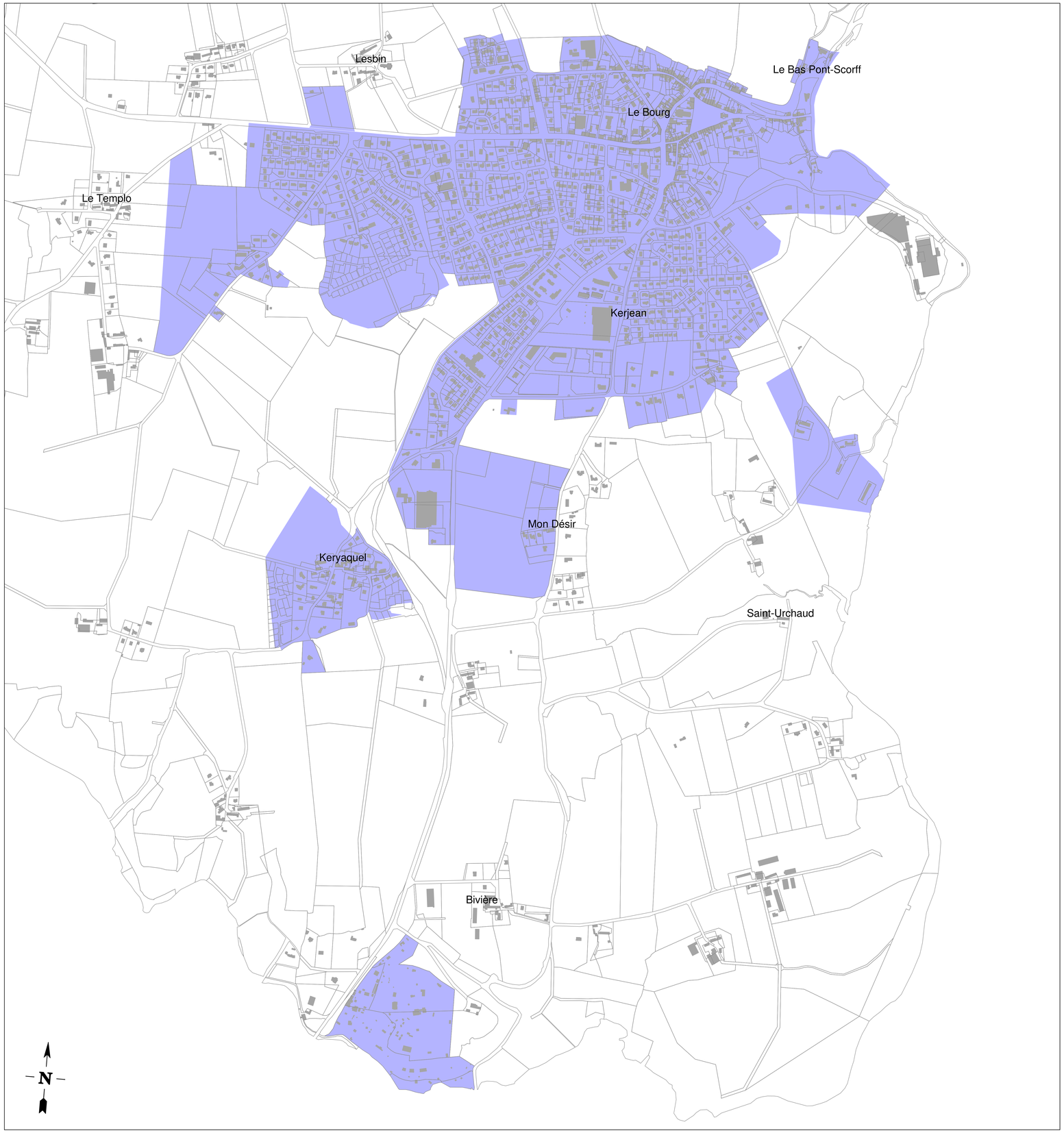

Légende

- zonage d'assainissement collectif
- zonage d'assainissement non collectif

Date : février 2018